

L'AECV ne roule pour personne, elle marche pour tout le monde.

Afin que vous décidiez de votre cadre de vie, en connaissance de causes, L'AECV vous propose avec ce nouveau numéro de "Grain de Sel" une succession d'informations pour nourrir votre conviction

CE QUE LES MOTS VEULENT VOUS DIRE :
Tour de piste : pour un avion qui décolle ou qui atterrit il s'agit de contourner sa piste. C'est sa manœuvre, en fonction de la direction du vent.

Code de bonne conduite ?

Engagement des pilotes qui doivent respecter les consignes négociées avec toutes les parties prenantes. Elles concernent les survols d'habitations, les horaires et les tours de pistes. Les engagements, bien que signés, ne sont pas respectés. Les pilotes n'encourent aucune sanction et passent « où bon leur semble » d'où survol des habitations, à basse altitude, fréquent.

La menace qui plane sur Eguilles: l'Aérodrome d'AIX-LES-MILLES

Une menace ? Trop fort le mot ? Et pourtant ! Comme pour la «Déviation» (toujours provisoirement vaincue) combattre les dangers que l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES fait planer sur notre commune est la bataille que nous, éguillens, devons mener, solidaires des communes riveraines. **Dans quel village voulons-nous vivre? Avec quels développements, urbains, écologiques, culturels, économiques...?**

Face aux "décideurs" nos gouvernants sont, tantôt impuissants voire consentants. Face au "tout économique" qui rend chacun de nous plutôt concurrents, une réflexion inutile? Face à une citoyenne est-elle impossible?

Avionneurs, ne pour les élisons les pour ce faire. techniques, exercez participative.

Quant à nous, vos « administrés », associez-nous donc à vos décisions, puisqu'elles régissent le cadre où nous vivons!



deurs" nos sont, tantôt voire consentants. Face au "tout économique" qui rend chacun de nous plutôt concurrents, une réflexion inutile?

décidez pas citoyens! Nous «Politiques» Vous, les politiques une démocratie

FAIRE DÉCOLLER LA BASE ? C'EST UN VOL, RELATIF !

Résumons. Depuis que les militaires ont quitté la base aérienne, de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, l'appétit de ceux de toutes plumes, qui espèrent exploiter les infrastructures aéronautiques laissées, va grandissant. Des rumeurs, en tenues camouflées, tantôt rassurantes tantôt inquiétantes volètent en projets, à ras de terre ou à mille pieds d'altitude!

CONVOLER POUR SAVOIR

Sur l'avenir de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, et depuis 1997, l'AECV est un protagoniste vigilant. Nous participons aux rencontres. Nous soutenons, entre

autres, l'action de l'association « Milles Décibels » et celle de son Président Michel Bourdarel. Les citoyens des communes riveraines ou limitrophes se sont constitués en plusieurs associations. C'est dire que le problème est réel ; et que les institutions (surtout politiques) ne sont pas claires sur leurs intentions.

LA QUESTION NE SE POSE PAS, IL Y A TROP DE VENTS ...CONTRAIRES

L'aérodrome d'AIX-LES-MILLES appartient au ministère de la Défense, qui en a confié la gestion au ministère des Transports via la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Elle gère les problèmes d'intendance mais ne dis-

pose pas des réponses de fond. Les politiques sont étrangement discrets ou absents des débats. Certains y viennent, mais ils n'ont pas de mandat. Donc, jamais de réponses à nos inquiétudes. Alors, nous parlotons; de Code de bonne conduite des pilotes, de réduction de nuisances sonores, de tour de piste à l'ouest... à l'est...

L'AIR DE RIEN...

"ON" nous ballade. Exemple : pourquoi l'aérodrome d'Aix-les-Milles ne figure-t-il pas dans le très officiel schéma de développement économique de la CPA (Communauté du Pays d'Aix) pour les 10 ans à venir ? va savoir.

ALORS NOUS Y ALLONS...

...et pour savoir justement! Avant de coopérer d'une manière constructive à toute « commission, groupe de travail, charte ou code de conduite, les associations citoyennes ont un seul souci primordial : **Quel est l'avenir décidé, ou projeté, pour l'aérodrome d'Aix-les-Milles ? Nous soupçonnons un Projet Directeur que l'on nous cache.** Que l'on nous informe et nous pourrions agir du « général » (la destinée du site) au « particulier » (les moyens pour y parvenir).

SURVOL DES ACTIONS ASSOCIATIVES

Le texte qui suit, largement inspiré du travail de l'association Milles Décibels est documenté par ses publications. Merci à ses responsables pour leurs implication, et à son Président Michel Bourdarel pour son infatigable vigilance et sa compétence professionnelle.

L'AECV n'est donc pas seule à la « Tour de Contrôle » environnementale du devenir de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. L'AECV participe activement aux rencontres où les associations sont face aux pouvoirs publics ou privés. Les associations solidaires et parties prenantes sont: Milles Décibels, CIQ Millois (Comité d'Intérêt de Quartier), Collectif de la Duranne, EVE Ventabren, l'ADQFD Simiane, CIQ de Cabries et Bouc Bel Air et : AECV « Association Eguillenne du Cadre de Vie ». Toutefois l'AECV conserve son identité, son indépendance. Nos recommandations reposent sur une analyse concertée. De nos discussions avec nos homologues jaillit la cohésion d'action même si nous n'avons pas les mêmes conclusions sur certains points.

HISTOIRE ET PÉRIPÉTIES

En 1936 l'armée de l'air crée un aéro-

drome sur un territoire peu habité près du village des Milles. Sa vocation de « liaison administrative pour l'état major » ne laissait augurer que peu de nuisances importantes pour les riverains.

Années 50 : une convention autorise les aéro-clubs civils sur une partie, sous l'autorité militaire, et sur une seule piste. Militaires et civils appliquent des règles aéronautiques strictes. La coexistence avec les riverains est « acceptable ». Quelques vols en basse altitude agacent les proches résidents.

Années 60 limitation des vols de nuit. Fin des années 70 : suppression des vols de nuit. Durant ces périodes une migration générale vers le sud augmente la démographie des communes limitrophes.

Le prix des terrains à bâtir n'est pas dévalué par la présence de l'aérodrome : la demande toujours supérieure à l'offre, les vols militaires de jour, peu fréquents, respectueux des riverains encourageant les acquéreurs. L'administration et les politiques favorisent les autorisations de construire. Plusieurs milliers de villas s'édifient de plus en plus près de l'aérodrome. Vers 70 une zone recevant 16000 salariés s'implante en bout de piste sud. Un hypermarché, une zone commerciale de 3000 personnes et ses clients en côté est. En 80 une maison de jeunes travailleurs. 2002 une zone tertiaire et résidentielle s'étend côté ouest. (La Duranne). A ce jour c'est la plus grande zone d'activité du département. Grand bassin d'emploi comportant de très nombreuses habitations.

Les autorités considéraient donc quel'aérodrome D'AIX-LES-MILLES ne se développerait pas davantage ! Ou alors ont-elles fait preuve d'une grave imprudence, en pariant sur la cohabitation d'activités économiques et d'habitats, avec **un aérodrome opérationnel générant de nombreuses nuisances?**

L'AÉRODROME FRÉQUENTABLE ...

Bon an mal an 90 0000 mouvements annuels d'avions sont dénombrés (40 000 militaires + 50 000 civils) *chiffre à conserver en mémoire pour le statu quo préconisé plus loin.*


LES MILITAIRES S'ENVOLENT...

LES PROBLÈMES ATTÉRISSENT


Hélas, seconde hypothèse plausible : en 99 la fermeture de la base aérienne est programmée « discrètement » tandis

qu'un projet tout aussi secret se trame. « On » s'invente des besoins de délestage de l'aéroport MARSEILLE-PROVENCE (Marignane), (c'est inutile et coûteux), pour s'emparer des structures aéronautiques laissées par les militaires. « On »

Adhérez à l'AECV !
Rejoignez-nous pour être informés sur votre cadre de vie à Eguilles.
Sachez que:
l'AECV n'accepte aucune subvention.
L'AECV est indépendante
et ne vit que par ses adhérents.
Alors, pour votre information, aidez-nous à produire les prochains journaux



Cotisation et abonnement au journal "Grain de Sel" :
20 Euros par an
adressez votre chèque à:
AECV
215 d chemin de Fabrègues sud
13510 Eguilles



espérait d'éventuelles retombées économiques. « On » sauvait un « patrimoine aéronautique » empêchant la fermeture d'une piste. « On » voulait sur-tout tout reconvertir en structure aéroportuaire, méprisant la présence de 110 000 riverains. Alors, « On » triplerait donc le trafic, tout en rétablissant les vols de nuit.

LES RUMEURS VOLANT BIEN BAS...

MAIS CE PROCESSUS EST PROBABLE:

l'AECV était favorable à l'accueil des « canadiens » sur le site. Mais leur bonne image auprès du public permettrait de les utiliser en « cheval de Troie » pour leur y adjoindre après leur flotte. Alors on réactiverait les vols « aux instruments » car la sécurité civile en *aurait* besoin et ainsi les vols de nuits seraient de nouveau possibles. Reste le plus grave : on délesterait TOUTE l'aviation civile « légère » mais jusqu'à **20 tonnes** de MARSEILLE-PROVENCE (Marignane) sur les Milles (aéroclubs, affaires, fret léger) pour amortir les gros investissements que nécessite ce plan.

1999 : La DGAC rapporte : « on peut créer un tour de piste à l'ouest car il n'y a pas d'habitations. Hélas des milliers de constructions à la Duranne et à l'Arbois y étaient prévues, sont en cours et se réalisent. 2004 : la DGAC propose un tour de piste à l'ouest (Duranne) protestation des riverains : les nuisances seraient transfé-

rées vers des zones habitées très denses.

Y A DÉJÀ DE L'ABUS DANS L'AIR !

Twin Jet, entreprise d'aviation civile d'affaires et de CHARTER, déplace son siège social de Marseille sur l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. Pour y faire quoi? D'autant que Kerozen Industrie s'installe simultanément sur l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. Pourquoi là ? On voudrait savoir car Kerozen Industrie soustraite la révision des appareils dont ceux de Twin Jet. Mystère ou prospective ? Cette entreprise teste les moteurs (bruyants) sur banc d'essai sans une véritable autorisation de la DRIRE (Direction Régionale pour l'Industrie la Recherche et l'Environnement) puisqu'à notre question : « Kerozen Industrie est-elle autorisée ou non » ? La DRIRE répond « oui et non ». Elle dispose d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire.) Et puis ça dépend de la puissance de ses bancs. On va vérifier. » C'était en mai dernier. Depuis, silence radio !

MUR DU SON !

Le « temporaire » ? C'est du solide car : la DGAC projette de bâtir un mur anti-bruits ! En attendant ça vrombit sans mollir. ! Des essais nocturnes ont été constatés (lundi Pentecôte 2004 minuit) . Et donc sans permis. SVP : Fermez le banc ! Définitivement.

ÇA VIENT DE SORTIR.

La Sté Eurocopter, installée à MARSEILLE-PROVENCE (Marignane), développe actuellement ses activités sur l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. Pourquoi ? On nous répond, en substance, : « *pour commercialiser les hélicoptères nous devons transporter les clients. Pour leurs démonstrations, les pilotes promènent donc tout naturellement les acheteurs potentiels de Marignane aux Milles.* De quel droit ? Du temps des militaires ça ne se faisait pas.

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

La loi en vigueur, dite « Voynet », oblige les aérodromes existants à disposer d'une Charte signée par : Les Collectivités, l'Administration Préfectorale, le Ministère des Transports, les usagers (Clubs aéronautiques...) les Associations riveraines concernées.

La Charte de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, élaborée par la CCE, (Commission Consultative de l'Environnement). a pour objet d'établir ses conditions d'exploitation de définir et de réduire les types d'activités du site, et

les nuisances. Elle doit être constituée entre les usagers de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, les associations de riverains, les communes, les collectivités locales, la DGAC. **Elle engage les signataires pour 10 ans.**

LE MOTEUR DE NOS RÉACTIONS

L'AECV et toutes les Associations citées ne signeront pas cette Charte, car nous n'avons pas satisfaction sur nos trois exigences minimum, résumées sous le terme **statu quo** : Le nombre de mouvements d'avions annuels (90 000) diminués de ceux des militaires qui sont partis (40 000) reste 50 000 mouvements acceptables à plafonner. A cette question, la DGAC n'étant pas en mesure de connaître la destinée de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, nous répond qu'« on ne saurait bloquer l'avenir » Notre inquiétude demeure donc légitime.

Le tonnage maximum des aéronefs était par le passé de 5,7 tonnes.(notre position est de ne pas les dépasser) La DGAC assure qu'il « faut prévoir jusqu'à 20 tonnes » Ah bon ? Vous voulez introduire quels types de transports ? Pas de réponse...

Le code de bonne conduite des pilotes . Un exemple concret : l'école de parachutisme développe ses activités aéronautiques. Aujourd'hui elle largue ses élèves au dessus du Grand Saint Jean. Le code n'est pas respecté. De nombreuses plaintes de riverains sont déposées car moins que le largage au dessus d'un lotissement, (pas vraiment sécuritaire), le survol en rond des habitations le précédant produit une forte nuisance sonore.

Cette Charte se doit d'être **opposable** aux signataires : si l'un d'eux ne remplit pas ses engagements on peut l'ester (le poursuivre) en justice. Certaines demandes des associations ne sont, pour l'heure, pas complètement retenues dans l'élaboration de la Charte. Seules quelques avancées conquises par ce long combat, que l'AECV mène en compagnie des autres associations.

DES PROJETS

La ville d'Aix a acheté 6000 m² de plancher sur la base pour y installer : l'école Nationale de formation des Officiers de Sapeurs Pompiers ainsi qu'une extension de l'Université. Ne serait-ce pas un bon axe de développement pour ce site plutôt que d'y multiplier les nuisances ?

IMPLICATION ET POSITIONS DE L'AECV

En Juillet 1997, lors de l'Enquête

Publique relative au plan d'exposition au bruit, L'AECV exprime sa première position.

Résumé : les nuisances sonores des activités de l'aérodrome d'Aix-les-Milles concernent Eguilles comme plusieurs autres villages . Nous sommes farouchement opposés à tout projet de transfert d'aviation d'affaires de « MARSEILLE-PROVENCE » (Marignane) vers l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES . Maintenons l'utilisation actuelle du site. L'enquête Publique doit être étendue à tous les villages concernés. *Le 16 juillet 1997, la deuxième visite du Commissaire enquêteur n'a été troublée que par le chant des cigales... pas le moindre hélico, aucun avion dans le ciel. Sa présence intimidait tout vol à basse altitude.*

Tandis que d'autres associations préconisaient la fermeture définitive de la base aérienne, L'AECV prônait le statu quo. Favorables à l'implantation des canadiens sur le site et considérant : qu'il s'agit d'un service public, que les avions ne volent pas de nuit, (et ce, pendant 4 mois de l'année plus l'entraînement), Ils auraient occupé le terrain, restreignant certaines dérives. Des associations amies arguaient que les bombardiers d'eau doivent se ravitailler près... de l'eau, donc ne pas s'implanter dans l'arrière pays. Aujourd'hui, la Sécurité Civile envisage une technique complémentaire « le pélicandrome » qui permettrait de disposer de cuves en réserve permettant d'avitailler les avions en cas de fort mistral.

Le Collectif Associatif a, par ailleurs, empêché les baptêmes de l'air sur avion à réaction !

ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

En résumé : l'environnement de notre région est particulièrement attractif. Il a favorisé la création de zones d'activités importantes, et très résidentielles à la Duranne et l'Arbois et bien sûr dans les villages avoisinant. Le fait qu'elles se trouvent à proximité de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES, alors modeste, laissait supposer qu'il ne devait pas interférer dans l'équilibre de la qualité de vie des nouveaux arrivants qui développent l'activité économique de la Région. Pourquoi risquer de détruire l'harmonie actuelle bénéfique à ceux qui la peuplent? Ils sont plus ou moins 100 000 !

A sa demande, L'AECV a rencontré en juin Stéphane Salord adjoint à la Mairie d'Aix, en charge du « Développement économique » à la CPA .

Selon lui « *l'avenir de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES demeure au statu quo . Son développement n'est pas à l'ordre du jour* ». Alors pourquoi les politiques n'assistent-ils pas aux commissions ? Nous y sommes tous conviés ! Eux seuls décident et peuvent donner des réponses fiables, non ? A la séance finale du 23 juin ils ont brillé... mais par leur absence. (cf ci-après *)

Voilà donc, pour votre information, succinctement résumé ce dossier de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. Nous parlions de menace ? Nous étions en dessous de la réalité. Récemment la Présidente de la CPA Maryse Joissains-Masini (Maire d'Aix) aurait déclaré concernant l'aérodrome « *Vous savez, à un moment donné, les élus, les politiques sont comme les associations, ils subissent et ne peuvent plus rien faire...* »

L'AECV craint ce présage : l'Etat pourrait **passer en force** . Le chantage à l'emploi serait l'alibi tout trouvé. (Réunion d'information prévue avec Maryse Joissains-Masini le 15 septembre 05)

* CRASH DE DERNIÈRE HEURE

Le 23 juin Monsieur le Sous-Préfet d'Aix a réuni, comme prévu, la CCE de l'aérodrome d'AIX-LES-MILLES. L'AECV y participe .

NOS INTERLOCUTEURS POUR L'AÉRODROME? NON.

UN ARÉOPAGE D'ADVERSAIRES « DE HAUT VOL » !

L'ordre du jour comporte :

« *Information sur le devenir de l'aérodrome et sur l'aménagement de la partie aéronautique* » ... « *Avis des membres de la CCE sur la Charte Environnement* »

Après 14 mois de travaux stériles la DGAC sort enfin, son projet. Mais il n'est que la concrétisation du document de 1999 ! On nous re-présente à la signature la charte de la DGAC. Aucune de nos propositions n'y figurent . Les associations peuvent-elles signer une charte verbale vide de chiffres ? de limites ? et sans valeur juridique ? Tour de table de M. le Sous Préfet recueillant l'avis de chacun : chaque association ayant rédigé une lettre refusant ces projets, nos interlocuteurs savent désormais que les associations de riverains (et l'UDVN 13) ne collaboreront pas à cette satellisation.

VOICI LE TEXTE QUE REMET L'AECV :
« Depuis le départ des militaires, l'AECV n'a cessé de demander le statu

quo concernant les activités aéronautiques civiles, soit : *Environ 50 000 mouvements par an à plus ou moins 10% .*5,7 tonnes de poids pour les aéronefs utilisant cet aérodrome pas d'extension vers l'aviation d'affaire. Vous nous proposez aujourd'hui une charte de l'environnement concernant l'aérodrome des Milles en nous la présentant comme une synthèse de l'ensemble des travaux effectués depuis deux ans et demi d'une part, et compte tenu « de la ligne de conduite définie par l'Etat » d'autre part. Or, s'il y a synthèse ce ne peut être que celle de vos options et exigences ; sûrement pas celle des demandes de l'AECV. Quant à la ligne de conduite de l'Etat nous serions heureux de la connaître avec précision. Cette charte doit pouvoir être reconnue juridiquement. Les raisons que vous invoquez pour combattre cette reconnaissance sont tout, sauf convaincantes. ; mais significatives : « *Il faudrait, dites-vous, un arrêté ministériel de restrictions d'usages* » Et c'est précisément **ce que vous ne voulez pas, et que nous demandons !** Pour ces raisons, le Conseil d'Administration de l'AECV a décidé de ne pas signer ce projet de charte et d'en faire part à ses adhérents ainsi qu'à la population Eguienne ».

INHABITUEL :

De nombreux représentants politiques Aixois ou CPA sont présents et déclarent : « *Nous prenons des notes et rendrons compte à Mme Joissains-Masini qui vous fera savoir sa réponse* »

COMMISSION « CONSULTATIVE ? »

Toutes les associations donnent un avis défavorable au projet de charte proposée, et demandent que leurs arguments soient portés au PV de cette réunion. Le Maire de Bouc Bel Air, le Maire délégué de Luynes représentant la Mairie d'Aix ne se prononcent pas. La DGAC regrette: 23 séances de discussions pour en arriver là! Pour nous, si les associations refusent sa charte, c'est que la DGAC a multiplié faux fuyants, discours lénifiants et creux. Qu'elle ose présenter « SA » charte le même jour que « SON » plan d'avenir est une maladresse; pis : une nouvelle tentative de chantage à la signature . La DGAC est coupable non-communication avec les riverains sur les problèmes de l'extension de trafic sur l'aérodrome. Le Maire **délégué** de Luynes prendra enfin la parole pour remercier la DGAC (?) et regretter cette perte de temps. Monsieur le Sous Préfet prend acte des refus et clos la séance.

En conclusion, le Gouvernement (il s'agirait d'une décision du Ministre des Transports), le corps préfectoral et la DGAC mettent en place un dossier coûteux inutile, polluant et dangereux pour 100.000 habitants. Les 15.548 signatures de refus, la mobilisation de 7 associations, la démonstration de l'absence d'arguments économiques, l'oubli des nombreux échecs sur d'autres dossiers identiques etc... n'empêcheront donc pas ce déni de démocratie.

ATTACHEZ VOS CEINTURES

Et maintenant ? Les politiques Aixois, lors de leur campagne électorale, ont avancé des promesses de non extension de l'aérodrome. Accompagnées du lénifiant «*soyez tranquilles, nous sommes vigilants* » Nous aussi: tiendront-ils leur parole ?

La balle est dans le camps des politiques. (Aixois, de la CPA et des communes riveraines). Avec ses homologues, l'AECV appelle à une puissante réaction citoyenne * qui endiguerait la transformation de ce modeste aérodrome d'AIX-LES-MILLES en aéroport secondaire de MARSEILLE-PROVENCE (Marignane).

*** Pour soutenir notre action et protéger votre environnement, l'AECV a besoin de votre adhésion. Merci de nous renvoyer le bulletin ci-joint et assistez à l'Assemblée Générale de l'AECV le 4 novembre à DUBY (19h apéritif dinatoire).**



Association loi 1901 - agréée environnement par la Préfecture
Conseil d'Administration:

Présidente : Christine Schmitt
Gérard Cire - Philippe Desplats -
Gérard Piedeleu - Pierre Sellier -
Ernest Hussy - François Milcent -
Gilles Walser - Emmanuelle Michel
Rédaction :
Ernest Hussy - François Milcent

Courrier à: AECV 215 d chemin de
Fabrègues sud 13510 Eguielles
tél: 06 75 58 25 42
email: aecv@laposte.net